

# LA LETTRE DU



## **SNUipp 67 infos**    **Lettre N° 79 du 22/01/2010**

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

### ***POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...EN CE DEBUT D'ANNEE***

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale , cela me revient à peine à 4 euros par mois !

— [Je me syndique au SNUipp67...](#)

## ***Informations départementales***

### **Réunion d'Infos Syndicales spéciale « Santé des personnels » avec la MGEN le 24 février 2010.**

L'indigence des moyens, le manque de personnel, amènent la médecine préventive à «devoir gérer les priorités ». Le 24 février 2010, à la maison des syndicats de Strasbourg , de 9h à midi, le SNUipp67 vous invite à venir débattre avec une déléguée de la MGEN de la santé au travail.

ATTENTION informez votre IEN sans attendre et avant le 17 février dernier délai. Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

(Ces 3 heures de RIS peuvent être déduites , entre autres, de votre quota d'animation pédagogique (voir ci-dessous).

### **Le tribunal administratif de Strasbourg condamne le Recteur !**

Le juge administratif a suivi les réquisitions du commissaire de la République. Il donne raison aux collègues ,non spécialisés, qui exerçaient en CLIS et qui demandaient le versement des 27 points de NBI attribués à l'exercice sur ces postes.

Cette victoire syndicale de nos collègues permettra un rattrapage de cette NBI sur 4 ans (jusqu'à 4000 euros).

Pour connaître les « attendus » et l'intégralité de ce jugement du 12 janvier , il suffit de cliquer...[ICI](#).

### **CTPD du 4 février2010 : il est toujours temps !!**

Le CTPD se tiendra le 4 février. Il décidera des ouvertures et fermetures de classes. Si vous risquez d'être victime d'une fermeture et si vous souhaitez que les élu(e)s du SNUipp67 défendent votre dossier...faites nous parvenir la fiche de suivi syndical. Faites le également si vous pensez que vous effectifs justifient une ouverture.

La fiche de suivi syndical c'est ...[ICI](#).

La grille départementale, indicative, des effectifs pour une ouverture ou une fermeture c'est ...[ICI](#).

### **Demandes de travail à temps partiel : plus que 6 jours!**

Pour les 1ères demandes , les renouvellements, les reprises à temps complet ou les changements de quotité pour l'année scolaire 2010/2011... il faut faire votre demande avant le 28 janvier auprès de votre IEN.

Vous trouverez l'ensemble des renseignements dans la circulaire : [ICI](#).

Vous pouvez nous faire parvenir copie de votre demande (annexe 2) pour que le SNUipp67 suive votre dossier lors de la CAPD.

## **Réunions d'Infos Syndicales du 2<sup>ème</sup> trimestre.**

Vous pouvez prévenir dès maintenant votre IEN de votre participation à l'une de nos R.I.S....et au plus tard une semaine avant. Et ce, que ayez ou non une animation le mercredi en question .

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Après la RIS , le SNUipp67 vous fournira une attestation de présence à faire parvenir à votre IEN.

### **Modalités de décompte (avalisées par l'IA le 30 novembre 2009) du temps de présence aux RIS de votre temps de travail ci-dessous.**

**-Si vous avez une animation pédagogique en même temps que la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.**

**-Même si vous n'avez pas d'animation pédagogique le jour de la RIS, vous pouvez tout de même déduire vos 3 heures de RIS du quota prévu pour les animations pédagogiques.**

**-Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est toujours possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
<b>IUFM de la Meinau Amphithéâtre STRASBOURG</b> <b><u>(RIS spéciale PE1/PE2)</u></b>	<b>Mercredi 27 janvier 2010</b>	Avenue de Colmar Strasbourg	9h à 12h
<b>Maison des syndicats STRASBOURG</b> Spéciale « santé des personnels » avec la MGEN	<b>Mercredi 24 février 2010</b>	Rue Sédillot Strasbourg	9h à 12h
<b>Ecole élémentaire Thiebold BOUXWILLER</b>	<b>Mercredi 3 mars</b>	1A rue des mines BOUXWILLER	9h à 12h
<b>Maison des syndicats STRASBOURG</b> Spéciale « Mouvement »	<b>Mercredi 24 Mars 2010</b>	Rue Sédillot Strasbourg	9h à 12h

## **Stage syndical sur temps de travail ouvert à tous(tes) le 12 mars 2010 : prendre le temps de débattre !**

N'hésitez pas à vous inscrire....un « droit » que l'on n'utilise pas est un « droit » qui risque de disparaître !

Ce stage , ouvert à tous, n'est pas comptabilisé avec les deux 1/2 journées d'infos syndicales.

Vous bénéficierez d'une autorisation d'absence "de droit". Il se déroulera à la maison des syndicats de Strasbourg.

Intitulé : "**Un nouveau directeur pour un nouveau type d'école?**" , il a pour ambition de réfléchir à l'école de demain.

Il concerne bien sûr tous les enseignants ...directeurs , mais pas seulement!

Adjoint(e)s ; en maternelle ou en élémentaire ....nous sommes tous concerné(e)s par les bouleversements qui nous attendent!

Vous trouverez des renseignements pratiques sur cette journée et la lettre-type à envoyer à l'IA sous couvert de votre IEN...[ICI](#).

Pour en savoir plus sur les E.P.E.P et la nouvelle organisation des écoles, c'est...[ICI](#)

# *Informations nationales*

## Des PE détachés dans les corps des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré.

Le ministère vient de publier une note de service aux recteurs et IA, en date du 8 décembre 2009, qui précise les modalités et vise à augmenter les possibilités de détachement des personnels du premier degré vers le second degré : « Accueil de professeurs des écoles en détachement dans les corps des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré de l'Éducation nationale » afin de gérer les surnombres budgétaires du premier degré dans un souci de « logiques de mutualisation ».

Cette possibilité n'est pas nouvelle. La loi Le Pors (portant droits et obligations des fonctionnaires), la loi du 11 janvier 84 (portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique), le décret 85-986 du 16 septembre 85 (relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat) organisent ce détachement.

Les procédures ordinaires sont maintenues.

La lettre rappelle les modalités de détachement et s'appuie sur la loi « mobilité » du 3 août 2009, pour les assouplir :

- assouplissement des contraintes de calendrier en autorisant **les demandes à tout moment pour un détachement et une prise de fonction en cours d'année.**
- **Ne pas exiger de remplir les conditions de diplôme du moment qu'il existe une « identité » de missions** comme l'autorise la loi mobilité et sa circulaire d'application du 19 novembre 2009, précisant néanmoins qu'en cas de non détention du M2 le détachement serait étudié.

La note de service indique clairement son objectif puisqu'il s'agit de gérer « l'existence de surnombres dans la ressource enseignante du 1<sup>er</sup> degré » dans un souci de « logiques de mutualisation entre les différents degrés d'enseignement ».

La note de service précise qu'il s'agit là d'une action expérimentale pour 2009/2010 et qui concerne prioritairement (mais pas exclusivement) les PE qui ne seraient pas devant élèves ...la procédure devant conjuguer le volontariat des collègues avec une démarche active menée par les services.

Si le SNUipp est favorable à l'utilisation du processus de détachement pour favoriser une mobilité qui doit concerner l'ensemble des corps de la FP, en revanche, il est hostile à une utilisation de la mobilité comme outil de gestion qui ne viserait qu'à pallier l'insuffisance des recrutements.

Il rappelle que le détachement est une démarche volontaire et que la « démarche active » des services ne doit pas conduire à faire pression sur les collègues qui n'auraient pas la responsabilité d'une classe.

Pour lire la note de Josette Théophile, la nouvelle Directrice Générale des Ressources Humaines du ministère c'est... [ICI](#).

## Grande Manifestation Nationale à Paris le 30 Janvier 2010

Dans la poursuite des actions du mois de Janvier (25 à 30% de grévistes le 21 janvier dans le 1<sup>er</sup> degré au niveau national), le SNUipp et la FSU appellent à une grande manifestation à Paris pour la défense du service public d'Éducation.

Il reste des places dans le train pour Paris à des tarifs très intéressants...si vous souhaitez participer à cette manifestation avec la délégation du SNUipp67...contactez nous : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)

## Pétition Nationale – Formation des enseignants

Vous trouverez ci-dessous le lien avec la pétition « 100 000 voix pour la formation des enseignants », à l'initiative de la Coordination Formation des Enseignants que la FSU et ses syndicats nationaux soutiennent. Nous vous invitons à la signer et à la relayer autour de vous.

<http://www.100000voixpourlaformation.org/>